

Règlement jeu concours Facebook Moulins de Chambly

Objet

Moulins de Chambly, service culture de la Mairie de la ville de Chambly (Place de l'Hôtel de ville, 60230 Chambly) organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat.

Ce jeu est accessible aux visiteurs de la page Facebook Moulins de Chambly entre le 1^{er} juin et le 10 juin 2021. Il est voué à une unique participation. Toute participation ultérieure à cette date ne pourra être acceptée. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement.

Description des dotations

Le concours met en jeu 10 lots de 2 places pour un spectacle à la salle Josiane Balasko (301 rue Jean Renoir, Chamblyrama, 60230 Chambly) :

Chaque lot représente une valeur de 20 à 40 €.

Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure sous condition de remplir les modalités de participation.

Si la participation d'un même utilisateur Facebook est remarquée plusieurs fois, sa voix ne sera comptée qu'une seule fois et ne pourra donc gager qu'un seul lot.

Durée et accès

Le jeu se déroulera du lundi 1^{er} juin au jeudi 10 juin inclus. La Mairie de Chambly se réserve cependant la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Chambly ne saurait être engagée de ce fait.

Modalités de participation

La participation au jeu concours implique pour le participant d'aimer la page Facebook Moulins de Chambly-Scènes culturelles, de partager en mode public le post du jeu concours, et d'indiquer en commentaire sa participation.

Désignation des gagnants

Les gagnants, ainsi que leurs lots, seront tirés au sort à huit clos vendredi 11 juin.

À la fin du jeu concours, 10 participants seront tirés au sort parmi tous les participants, et désignés gagnants.

Les gagnants se verront attribuer le lot tel que défini ci-dessous. Dans l'hypothèse où un participant serait désigné comme gagnant d'un Lot, celui-ci sera contacté ultérieurement par *Moulins de Chambly*,

afin d'obtenir la confirmation de la présence du gagnant au spectacle remporté, et de passer réservation. Suite à la réservation, le gagnant pourra recevoir ses 2 places au choix par email ou par sa présence physique dans les locaux de *Moulins de Chambly* (Place de l'Hôtel de Ville, 60230 Chambly).

En cas de non réponse du gagnant 10 jours avant la représentation du spectacle, *Moulins de Chambly* se réservera le droit de proposer les places non réclamées à la vente d'un public intéressé.

Les lots sont nominatifs.

Consultation du Règlement

Le présent règlement sera disponible à la consultation de tous les internautes, sur le site internet de la Mairie de Chambly www.ville-chambly.fr. Le lien de ce règlement sera partagé sur tous les posts Facebook et relais numériques faisant mention du jeu concours.

Proposé par *Moulins de Chambly* le 01/06/2021

chambly
ma ville



Laurence Lannoy

Maire adjointe
chargée des affaires culturelles

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurence Lannoy', written over the printed name and title.